

Politique de la ville en Bretagne : 31 quartiers prioritaires au 1^{er} janvier 2024

Insee Flash Bretagne • n° 108 • Décembre 2024

Une nouvelle génération de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Cette politique a pour objectif de réduire les inégalités entre les quartiers défavorisés et les zones urbaines qui les environnent. En Bretagne, 31 QPV constituent désormais son territoire d'intervention. Dans la région, cette nouvelle géographie prioritaire ressemble à la précédente, qui était effective depuis 2015.

En 2020, 93 000 personnes vivent dans ces QPV des villes bretonnes. Elles sont (par construction) davantage touchées par la pauvreté que les habitants des territoires environnants. Leur situation vis-à-vis de l'emploi est également plus précaire. Trois quarts des logements de ces quartiers défavorisés, largement issus des grands ensembles, sont des logements sociaux.

93 000 habitants dans les 31 QPV

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** constituent le socle de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Actualisée au 1^{er} janvier 2024, la nouvelle géographie prioritaire se structure désormais en Bretagne autour de 31 quartiers ► **figure 1**. Les contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » fixent le cadre des actions à mener dans ces territoires pour les années à venir.

Dans la région, 93 000 personnes vivent dans un QPV. Les 14 communes concernées le sont à des degrés divers : si environ 5 % de la population de Quimper réside dans un QPV, cette proportion

avoisine les 15 % à Brest et à Rennes. Elle dépasse les 30 % à Guingamp.

Comptant en moyenne 3 000 personnes, les QPV bretons sont moins peuplés que les QPV de France métropolitaine dans leur ensemble (3 900 habitants en moyenne). Le quartier du Blossne à Rennes, avec 11 800 habitants, est le plus peuplé de Bretagne. À l'opposé, le quartier Waron - Point Du Jour à Saint-Brieuc est le moins peuplé, avec 1 000 habitants.

Peu de modifications apportées par l'actualisation de la géographie prioritaire

Avant 2024, 32 quartiers constituaient le domaine d'intervention de la politique de la ville en Bretagne. Lors de l'actualisation des périmètres des QPV, 6 quartiers ont conservé le même contour. Les périmètres de 24 quartiers ont été redessinés : les modifications sont modérées pour 16 d'entre eux (le nouveau périmètre est identique au précédent pour au moins les trois quarts de sa surface), 7 sont significativement agrandis et 1 quartier (Kervenanc Nord à Lorient) est remanié. Par ailleurs, 2 quartiers ont perdu leur statut de QPV, à Ploufragan et à Redon, en raison notamment d'un nombre désormais trop faible d'habitants. Enfin, un nouveau quartier a été créé à Guingamp.

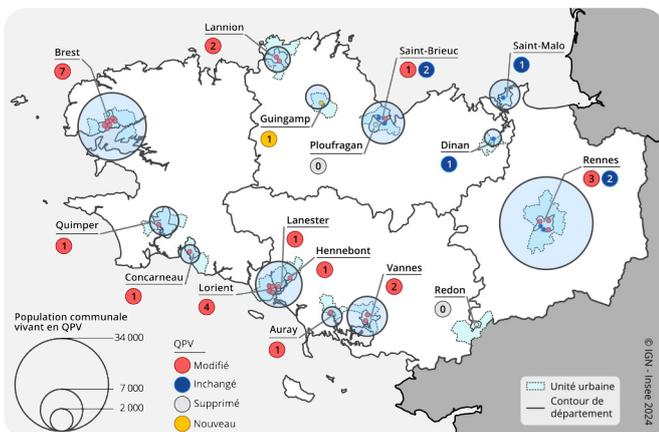
Globalement, en Bretagne, la nouvelle géographie prioritaire s'apparente donc à celle de 2015. Au 1^{er} janvier 2020, 2,8 % de la population régionale vit dans un QPV, à peine plus qu'en 2018 avec les QPV précédents (2,6 %). Cette part reste la plus faible des régions métropolitaines.

Un taux de pauvreté élevé

En 2024 comme précédemment, les QPV sont définis selon un critère de pauvreté monétaire. Ainsi, en Bretagne, 48 % des habitants de ces quartiers sont **en situation de pauvreté**, une proportion supérieure à celle de leurs **environnements urbains** (11 %), c'est-à-dire du reste des **unités urbaines** dans lesquelles se situent les QPV ► **figure 2**.

Dans les QPV bretons, les familles monoparentales, les familles avec trois enfants ou plus, les personnes **immigrées** et celles de moins de

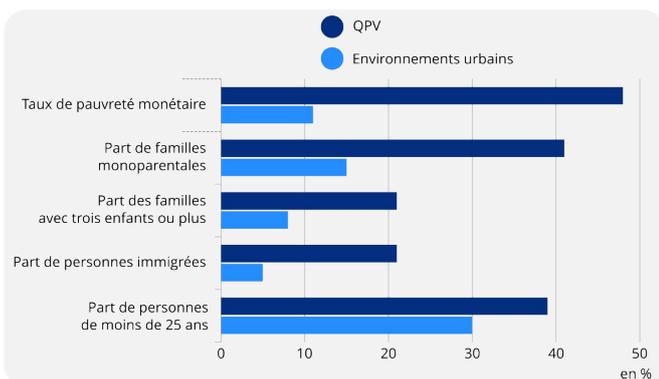
► 1. La nouvelle géographie prioritaire au 1^{er} janvier 2024 en Bretagne



Lecture : Au 1^{er} janvier 2024, il y a cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Rennes ; trois d'entre eux ont été modifiés et deux sont inchangés par rapport à la précédente géographie prioritaire. En 2020, 33 840 personnes vivent dans l'un de ces cinq QPV rennais.

Sources : Agence nationale de la cohésion des territoires ; Insee, recensement de la population 2020.

► 2. Caractéristiques sociodémographiques des habitants des QPV bretons et de leurs environnements urbains



Lecture : En 2020, 39 % des habitants des QPV bretons ont moins de 25 ans, contre 30 % dans les environnements urbains.

Champ : Pour le taux de pauvreté (source Filosofi), le champ correspond aux habitants des ménages fiscaux ; pour les autres indicateurs (issus du recensement), il porte sur l'ensemble de la population.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021 ; Insee, recensement de la population 2020.

25 ans sont en proportion plus présentes que dans les environnements urbains. Ces caractéristiques sociodémographiques sont, de façon générale, plus fréquemment associées à des situations de pauvreté. En effet, en France métropolitaine, 32 % des personnes vivant dans une famille monoparentale, 29 % de celles vivant au sein d'un ménage de trois enfants ou plus, 31 % des personnes immigrées et 19 % des jeunes de moins de 30 ans sont en situation de pauvreté, des proportions toutes supérieures au **taux de pauvreté** de l'ensemble de la population en 2021 (14,5 %).

Une population moins présente sur le marché du travail

Sur le marché du travail, plusieurs aspects traduisent une plus grande précarité des habitants des QPV par rapport à ceux des environnements urbains. Les personnes en âge de travailler occupent moins souvent un emploi (43 % contre 63 %) au sens du recensement. Pour les femmes, la différence est même un peu plus marquée (38 % contre 62 %). Lorsqu'ils ont un emploi, les habitants

des QPV ont, en moyenne, des situations plus précaires : 31 % d'entre eux ont un contrat à durée limitée et 28 % travaillent à temps partiel, des parts plus élevées que dans les environnements urbains (respectivement 16 % et 18 %).

Cette moindre présence des habitants des QPV sur le marché du travail peut en partie s'expliquer par un niveau de diplôme en moyenne moins élevé. Les personnes ayant obtenu un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur représentent 32 % des 15 ans ou plus vivant dans les QPV, alors que cette part atteint 58 % dans les environnements urbains. Parmi les jeunes de 16 à 25 ans, être ni scolarisé ni en emploi est aussi une situation plus fréquente dans les QPV (25 %) que dans les environnements urbains (11 %).

Les catégories socioprofessionnelles liées à l'emploi actuel des habitants des QPV, ou à leur dernier emploi pour les chômeurs, diffèrent également : 38 % sont employés et 39 % ouvriers, contre seulement 28 % et 17 % dans les environnements urbains. À l'inverse, ils sont plus rarement artisans, indépendants, cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure (8 % contre 27 %), de même qu'à occuper une profession intermédiaire (15 % contre 28 %).

Trois quarts des résidences principales dans le parc social

Dans les QPV, 76 % des ménages déclarent occuper un logement HLM, ce qui porte à 88 % la part de locataires dans ces quartiers. En comparaison, ces proportions sont respectivement de 13 % et 43 % dans les environnements urbains.

Dans les QPV, 6 % des ménages vivent dans un **logement suroccupé**, c'est-à-dire dans un logement où le nombre de pièces est jugé insuffisant au regard de la taille du ménage ; cette part est trois fois supérieure à celle des environnements urbains.

Souvent issues des grands ensembles (urbanisme composé de barres et de tours, en réponse à une crise du logement après la Seconde Guerre mondiale), 48 % des résidences principales des QPV ont été construites entre 1946 et 1970, et 40 % entre 1971 et 1990. Ainsi, dans ces quartiers, seulement 10 % des résidences principales ont été construites après 1990, contre 37 % dans les environnements urbains. ●

Gabrielle Gallic, Emmanuel Granier (Insee)

► Définitions

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. Ils sont situés dans des unités urbaines d'au moins 10 000 habitants et comptent au moins 1 000 habitants (lors de leur constitution). Ils se caractérisent par un « décrochage » du revenu de leurs habitants par rapport aux revenus observés dans leurs unités urbaines et en France métropolitaine.

Un individu est considéré comme étant **en situation de pauvreté monétaire** lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine. Le **taux de pauvreté monétaire** correspond à la part d'individus étant en situation de pauvreté monétaire.

Une **unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. L'**environnement urbain** désigne le reste de l'unité urbaine dans laquelle se situe un QPV.

Une personne **immigrée** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France.

La **suroccupation** d'un logement est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement. Plus d'information sur [insee.fr](https://www.insee.fr).

► Sources

Le [recensement de la population](#) permet de déterminer les populations de référence de la France et de ses circonscriptions administratives. Il fournit également des statistiques sur les caractéristiques des habitants (sexe, âge, profession, nationalité, etc.) et de leurs logements (type de logement, type de construction, nombre de pièces, etc.) à un niveau géographique fin.

Pour la France métropolitaine, les résultats sur la pauvreté sont issus de l'[enquête Revenus fiscaux et sociaux \(ERFS\)](#) de 2021. Pour les niveaux géographiques plus fins, la pauvreté est mesurée par le dispositif [Filosofi \(fichier localisé social et fiscal\)](#), issu d'un rapprochement de fichiers administratifs exhaustifs d'origine fiscale et sociale.

► Pour en savoir plus

- [Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains](#), JORF n° 0301 du 29 décembre 2023.
- [Focus sur les quartiers prioritaires de la ville en Bretagne](#), GREF Bretagne, octobre 2024.
- [Données sur les quartiers 2024 de la politique de la ville](#), Insee, Chiffres détaillés, août 2024.
- [Cohen C., Potin-Finette A., « Portrait des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville en France métropolitaine »](#), Insee Première n° 2008, août 2024.

Insee Bretagne
35, place du Colombier
35044 RENNES CEDEX

Directrice de la
publication :
Nathalie Caron

Maquette :
Nathalie Noël

Bureau de presse :
02 99 29 34 90

Rédactrice en chef :
Marion Julien-Levantisid

✉@InseeBretagne
www.insee.fr

ISSN 2416-9013
© Insee 2024
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur

